



# Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie  
et de l'administration du personnel

## Objectifs de la formation

- Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

## Public

DRH, RRH,

Responsables  
Administration du  
Personnel,

Responsables  
Paie,

Collaborateurs du  
service du  
personnel,

Responsables  
SIRH,

Cadres et  
dirigeants des PME  
PMI.

## 0 Niveau et pré-requis

Approfondissement.  
Collaborateurs  
ayant une bonne  
pratique de leur  
fonction.

## Durée

**5 jours**  
(35 heures)  
en 10 sessions  
d'une demi-journée

\* Ce programme  
pourra être modifié  
en fonction de  
l'actualité

## Programme provisoire de la session de formation de septembre 2018\*

### Le thème du mois :

### La loi avenir professionnel (1<sup>ère</sup> partie) : la réforme de la formation

Introduction  
L'investissement et le plan de formation  
L'obligation à former et la définition de  
l'action de formation  
Les comptes personnels  
L'alternance  
Le dialogue social  
La qualité de l'offre formation

### L'actualité paie

Le prorata de plafond SS  
Le remplacement de la DADS-U par la DSN

### Le fil rouge PAS

Les revenus exceptionnels et le crédit  
d'impôt

### Le zoom paie

Les IJSS (1<sup>ère</sup> partie)

### L'actualité sociale

COR : réserves financières retraite  
Fusion Agirc-Arrco  
La protection du secret des affaires

### Les projets de textes

Le projet de loi PACTE  
Le projet de loi lutte contre la fraude  
La nouvelle directive relative au détachement

### Questions / Réponses

### Le point sur la jurisprudence

Salariés itinérants : les trajets domicile-client  
Détachement et épargne salariale  
Transaction : clause générale de renonciation  
Égalité de traitement et accord de substitution  
Accords catégoriels et droit d'opposition  
Contentieux Urssaf et composition de la CRA  
IRP : portée de l'annulation d'un accord collectif

### Agenda

## Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une  
approche progressive et la validation des connaissances  
acquises.

**Intervenant** : formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

**Invitation des participants à se munir d'une calculatrice  
de poche.**

## Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue  
de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de  
l'organisation et de l'animation de la formation.